



Litige avec l'assedic pour cumul de deux indemnisations

Par **vancon**, le **11/12/2008** à **14:33**

j'ai un litige avec l'assedic, qui me réclame la somme de 4900 € pour un trop perçu pendant un stage.

Rappel des faits: Etant admise en 1ere année I.U.F.M. je suis allée à l'anpe afin de savoir si cette année pourrait être prise en charge. La conseillère qui m'a reçue m'a indiqué que je n'avais droit à rien, j'étais en A.S.S. elle m'a conseillé de faire une demande FONGECIF . Dans un deuxième temps j'ai appelé le service IUFM pour leur demander des conseils. J'ai répété ce que m'avait dit la conseillère anpe que je n'avais droit à rien. La personne chargée de remplir les demandes d'indemnisation m'a alors indiqué qu'il fallait remplir un formulaire d'indemnisation assedic et qu'elle n'avait jamais vu un dossier refusé et que l'anpe disait n'importe quoi, de plus elle m'a indiqué que le fongecif n'accordait une indemnisation qu'une fois sur cinq et qu'il valait mieux demander à l'assedic.

Du coup j'ai demandé à deux organismes, ce que font beaucoup de stagiaires, résultat j'ai écouté l'anpe et en fait j'avais droit à la rémunération stagiaire fonction publique puisque j'étais en a.s.s.

Dés le début du stage, j'ai appelé l'assedic n'ayant pas de nouvelles, une dame m'a répondu: "Vous êtes rémunérée par le fongecif avec un complément assedic" J'ai prévenu l'iufm qui n'a pas vu le souci.

A la fin du stage, j'ai envoyé l'attestation fongecif à l'assedic qui alors m'a renvoyé un courrier expliquant qu'ils n'étaient pas au courant de mon indemnisation fongecif et que j'avais cumulé deux indemnisations. Au mois d'aout j'ai reçu un courrier de la direction du travail m'indiquant que j'avais sciemment cumulé deux indemnisations et que ce n'était pas la peine que je fasse une demande gracieuse, elle serait refusée et que je n'avais plus qu'à aller au tribunal administratif. J'ai contacté des avocats sur Epinal, personne ne connaît la législation de l'assedic, résultat j'ai envoyé une demande gracieuse qui a été refusée mais ils transmettent

au trésorier payeur général qui pourra peut être accordé une remise gracieuse.

J'ai contacté le fongecif qui m'a affirmé avoir prévenu l'assedic de ma prise en charge mais l'assedic dit que non, ce qui est faux!!

De plus j'ai appris qu'en A.s.s. on bénéficie automatiquement de la rémunération stagiaire fonction publique, donc je n'avais pas à faire une demande fongecif comme me l'affirmait la conseillère anpe.

Comment puis-je faire pour me sortir de cette histoire, j'ai du contacté le service de surendettement de la banque de F.